

## EXTRAIT du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
**21 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le **29 octobre** à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socio culturelle, sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 09  
Votants : 09

Étaient présents : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Lothelier Philippe, de Vaumas Marie, Marie Nicole, Nonet Claude-Henri  
Absents excusés : Tessier Cécile, Vigot Adrien  
Secrétaire de séance : Chaudrin Émilie

### Choix de l'entreprise pour l'installation de plateaux ralentisseurs

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une consultation a été faite au mois de janvier 2021 auprès de quatre entreprises pour l'installation de trois plateaux ralentisseurs pour sécuriser la traversée du Bourg, avec pour base un tableau de prestations et un plan fourni par Cher Ingénierie des Territoires. Les offres de ces entreprises sont les suivantes :

20 janvier 2021	LAUMONIER et FILS	31 920,75 euros hors taxes
22 janvier 2021	COLAS	37 408,00 euros hors taxes
01 février 2021	AXIROUTE	25 986,37 euros hors taxes
12 février 2021	EUROVIA	32 234,60 euros hors taxes

L'estimation du coût de ces travaux par Cher Ingénierie des Territoires est **35 270,00 euros** hors taxes.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise LAUMONIER et FILS.

Suite à la délibération de la commission permanente du conseil départemental du 27 septembre 2021, le Préfet du Cher a signé un arrêté en date du 13 octobre 2021, portant versement des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, d'un montant de **15 000 euros** pour la création de trois plateaux pour sécuriser la traversée du bourg (RD10).

Par arrêté préfectoral du 20 avril 2021, une subvention de **10 581 euros** au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux a été attribuée pour la création de ces plateaux, soit 30 % d'une dépense subventionnable de 35 270 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise LAUMONIER et FILS et charge monsieur le maire de signer le devis bon pour accord.

Les travaux ne pourront être réalisés qu'au printemps, lorsque les conditions météorologiques seront favorables.

**Fait et délibéré à Osmery, le 29 octobre 2021**

Le Maire,  
**Alain DESJEAN**

